



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPATE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant disposition statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu le décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Considérant l'avis de l'administration du 11 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude dans le corps des Secrétaires administratifs de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 1er septembre 2024 les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	NOM -PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	VALENCE-LEUILLY Maryse	RECTORAT DE GUYANE
2	CLET Julie Henriette	CLG E.TELL EBOUE
3	LUTHBERT Ruth Christine	LPO L. SOPHIE
4	DARCHEVILLE Roland	CLG V. SCHOELCHER

Article 2 : Figurent sur liste complémentaire et sous réserve du désistement de l'un des candidats nommés sur liste principale, les fonctionnaires dont les noms suivent :

RANG	NOM -PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MARTINE Sabrina	CLG L. OPHION
2	CHERICA Amièle	RECTORAT DE GUYANE

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique
Cayenne, le 8 JUIL. 2024


Emmanuel HENRY